



Service : Marchés Publics
J.N.V / NAB
DC2025-050

Envoyé en préfecture le 02/05/2025
Reçu en préfecture le 02/05/2025
Publié le 02/05/2025
ID : 059-215903832-20250428-DC_2025_050-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY
LOT2 / ÉTANCHÉITÉ

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L.2194-1, R.2194-2, R.2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications de faible montant devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Grille DF escalier central	oui		+ 1 000 €
Total			+ 1 000 € HT
Total général (incidence financière de l'avenant 3)			+ 1 000 € HT
Incidence financière de l'avenant n° 1			- 2 706.55 € HT
Incidence financière avenants 1 +3			- 1 706.55 € HT
Pourcentage			- 0.32 %

Le montant du marché est porté à 525 764.43 euros HT soit 630 917.32 TTC.

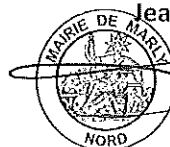
Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 28 avril 2025

Le/Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 02/05/2025
et de la publication le 02/05/2025